

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- La demande de subventions DETR et DSIL 2021 pour l'achat de 2 chalets pour le camping municipal en remplacement des mobil homes pour un montant estimé de 64 831.20 € HT.
- L'approbation du souhait d'adhérer au Parc Naturel Régional du Perche.
- Le renouvellement de la convention avec la fourrière Le Refuge du Val de Loir pour 1 an, renouvelable tacitement deux fois pour une durée totale de 3 ans pour un montant de 1€/habitant/an.
- L'accord pour l'achat de 9 agrès fitness de plein air pour un montant de 7 579 € HT + 1 panneau d'information à 390 € HT. Ces agrès seront installés à la baignade.
- L'attribution d'une subvention communale pour l'année 2020 à l'association GIC d'un montant de 160 €.
- La modification de la délibération du 10 septembre dernier en rajoutant deux parcelles (H680 et H687) dans la vente du 12 rue Roger Reboussin. Ces parcelles étaient mentionnées dans la proposition d'achat initiale mais ont été omises dans la rédaction de la délibération.
- L'accord pour l'institution du télétravail pour le personnel administratif du secrétariat de mairie.
- L'exonération de deux loyers pour les commerçants de Sargé sur Brayé, dont la commune est propriétaire des murs, suite au second confinement.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

